



## **Office de la propriété intellectuelle du Canada**

### **États administratifs de brevets Dictionnaire de données**

### **Norme ST.36 de l'OMPI**

Version 1.0

2019-03-15

This document is also available in English under the title *Patent Administrative Status - Data Dictionary*.  
On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande.

**Coordonnées**

Centre de services à la clientèle  
Office de la propriété intellectuelle du Canada  
Innovation, Sciences et Développement économique Canada  
Place du Portage I  
Bureau C229, 2e étage  
50, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone (sans frais) : 1 -866 -997- 1936

ATS : 1 -866 -442 -2476

Télec. : 819 -953- 2476

[ic.contact-contact.ic@canada.ca](mailto:ic.contact-contact.ic@canada.ca)

**Autorisation de reproduction**

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez remplir la demande d'affranchissement du droit d'auteur au [www.ic.gc.ca/demande-droitdauteur](http://www.ic.gc.ca/demande-droitdauteur).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (2019)

Cat. No. lu71-4/68-2019E-PDF  
ISBN 978-0-660-29644-9

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	Aperçu des données sur l'état administratif des brevets canadiens .....	4
2.0	Renseignements fournis .....	6
2.1	Données sur les brevets.....	6
2.2	Autres données sur les brevets canadiens .....	6
2.3	Disponibilité des données sur les dossiers administratifs .....	6
2.4	Dates .....	6
2.5	Données sur le pays et le bureau.....	7
2.6	Description de l'ensemble de données.....	7
2.7	Description de la structure XML .....	9
3.0	Document de brevet canadien.....	10
3.1	Données Bibliographiques.....	10
	Annexe A : Codes des provinces et des territoires du Canada.....	31
	Annexe B : Codes de l'état administratif des brevets .....	32
	Annexe C : Disponibilité des codes de l'état administratif des brevets .....	34

## 1.0 Aperçu des données sur l'état administratif des brevets canadiens

Les données sur l'état administratif des brevets canadiens contiennent des données bibliographiques consultables et des renseignements sur l'état des demandes mises à la disposition du public, ainsi que des brevets octroyés et des documents relevant du domaine public. La structure des dossiers est régie par la norme ST.36 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en ce qui concerne la présentation des demandes de brevet et des brevets octroyés.

La présente section fournit un aperçu des renseignements sur les brevets fournis, des volumes approximatifs de données et une description des structures de fichier.

Les brevets s'appliquent aux nouvelles inventions, aux nouvelles technologies, ainsi qu'aux améliorations apportées aux produits ou processus existants. Une description complète de ce qui constitue un brevet est décrite dans la [Loi sur les brevets](#). Toutefois, en bref, un brevet est un droit exclusif, accordé par le commissaire aux brevets en vertu des pouvoirs conférés par les lois gouvernementales, d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'utiliser ou de vendre votre invention au Canada.

### Données de la nouvelle loi :

Les demandes de brevet canadien déposées au Canada après le 1<sup>er</sup> octobre 1989 sont visées par le paragraphe 10(2) de la nouvelle *Loi sur les brevets* (1989) et sont mises à la disposition du public après une période de confidentialité de 18 mois à compter de la date de dépôt au Canada ou de la première date de dépôt prioritaire correspondante au bureau des brevets étranger.

Les demandes de document de brevet rendues publiques conformément à la nouvelle loi, qui sont numérotées en commençant par le n° 2 000 000, sont attribuées au moment du dépôt au Bureau des brevets.

Les demandes de brevet canadien sont maintenues moyennant le paiement de taxes de maintien en état annuelles. Les demandes sont acceptées ou refusées après avoir été examinées par le Bureau des brevets. Une demande d'examen doit être reçue dans les cinq (5) ans suivant la date de dépôt pour que le Bureau des brevets examine la demande de brevet canadien, ou la demande est abandonnée. Les brevets octroyés sont valides durant une période maximale de 20 ans à compter de la date de dépôt, à condition que les taxes de maintien en état annuelles soient payées. Bien que ce ne soit pas courant, les brevets canadiens octroyés peuvent être redélivrés ou réexaminés pour corriger des erreurs ou des défauts, dans les limites prévues par la loi. Les demandes de brevet canadien (A1), les brevets octroyés (C), les brevets redélivrés (E) et les brevets réexaminés (F) utilisent la série de numéros 2 000 000 comme numéros de document.

### Données de l'ancienne loi :

Les brevets déposés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1989 sont régis par l'ancienne *Loi sur les brevets du Canada* et ne sont pas rendus publics avant l'octroi. Les demandes de brevet canadien (A), les redélivrances (B) et les réexamens (F) sont numérotés consécutivement à partir du n° 196 677. Un nouveau numéro du brevet original est attribué à la redélivrance.

Les brevets délivrés en vertu de l'ancienne loi après le 1<sup>er</sup> octobre 1989 sont actuellement en vigueur (\*) pendant 17 ans après l'octroi, pourvu que les taxes de maintien en état annuelles soient payées.

\*Remarque : Il est possible que la période d'entrée en vigueur de 17 ans soit prolongée à 20 ans pour certains brevets délivrés en vertu de l'ancienne loi.

## 2.0 Renseignements fournis

Les données sur les brevets canadiens contiennent des renseignements sur toutes les demandes de brevet mises à la disposition du public, les brevets octroyés et les demandes ou les brevets expirés (relevant du domaine public).

Au besoin, on indiquera les volumes, ainsi que les volumes des mises à jour et des estimations de la croissance annuelle. Ces volumes sont estimés en fonction des volumes existants au moment de la création du présent document.

### 2.1 Données sur les brevets

Les volumes suivants sont en date du **11 février 2019**.

	<b>Demandes</b>
Documents actifs	354 624
Brevets	191 011
Demandes en instance	163 613
Domaine public	2 005 018
Moyenne hebdomadaire	1 125

### 2.2 Autres données sur les brevets canadiens

En plus des données sur l'état administratif des brevets canadiens, l'OPIC tient à jour une collection de données bibliographiques et de textes complets sur les brevets canadiens qui comprennent, outre des données bibliographiques, des abrégés, des revendications et des descriptions de nouvelles demandes mises à la disposition du public, ainsi que des brevets nouvellement délivrés. L'OPIC tient également à jour une collection de listages de séquences biologiques de brevets canadiens. De plus, des images de brevets octroyés (C) et de demandes de brevet (A1) sont également disponibles sous forme de produits distincts.

### 2.3 Disponibilité des données sur les dossiers administratifs

Des données hebdomadaires sur l'état administratif des brevets sont disponibles tous les jeudis et comprennent les champs et les dates de traitement, comme il est indiqué à l'annexe B.

### 2.4 Dates

Les dates dans les données sont formatées selon le modèle AAAA/MM/JJ. Lorsque les dates ne peuvent être fournies dans ce format, elles sont disponibles dans un format non structuré.

## 2.5 Données sur le pays et le bureau

La norme internationale ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions – Partie 1 : Codes de pays » est utilisée pour indiquer le pays dans les adresses postales. La norme ST.3 de l'OMPI, « Codes à deux lettres pour la représentation d'États, d'autres entités et d'organisations intergouvernementales », sert à indiquer le nom du pays ou du bureau auprès duquel le dépôt antérieur a été effectué lorsque les demandeurs de brevets revendiquent le dépôt prioritaire.

Lorsque l'adresse postale d'un pays est manquante, les renseignements sur l'adresse sont fournis dans un format non structuré.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la norme ST.3 de l'OMPI, « Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales », veuillez consulter le site Web suivant :

<https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-03-01.pdf>

## 2.6 Description de l'ensemble de données

Les données sur l'état administratif sont comprimées au moyen d'un niveau de compression normal, d'une méthode de compression de Deflate et sauvegardées sous forme d'extension .zip. Veuillez mettre à jour le plus récent logiciel d'extraction dans nos données ou pour y accéder.

Les éléments suivants sont fournis :

- Titre
- Inventeur(s)
- Titulaire(s)
- Demandeur(s)
- CIB
- Numéro de dépôt PCT
- Dates d'activation ou de désactivation du propriétaire
- Numéro de publication internationale

### Fichiers rétrospectifs :

Les dossiers rétrospectifs sur l'état administratif des brevets sont disponibles depuis 1997. Les données des fichiers rétrospectifs permettent de créer une base de données initiale.

- Le fichier rétrospectif est d'environ 6 Go.

### Dossiers hebdomadaires :

Les fichiers hebdomadaires adminYYYYWW.zip sont disponibles le mercredi.

- Chaque fichier hebdomadaire contient les nouvelles demandes rendues publiques depuis la semaine précédente, les nouveaux brevets octroyés, ainsi qu'un registre et des fichiers OpStat. Le fichier « Log » renferme une liste de tous les brevets extraits, et le fichier « OpStat » renferme des statistiques relatives au processus d'extraction.
- Chaque fichier hebdomadaire admin-YYYYWW.zip contient ce qui suit :
  - CA-admin-YYYYMMDD.zip
  - CA-admin-YYYYMMDDLog.rtf

- CA-admin- YYYYMMDD.OpStat.rtf  
où le format YYYYMMDD (AAAAMMJJ) est la date d'extraction.

**Brevets expirés**

Dans le cas des demandes de brevet déposées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1989 (n° 2 000 000 +), la durée maximale du brevet est de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande, après quoi elle est expirée.

Pour les demandes de brevet déposées avant le 1<sup>er</sup> octobre 1989, dont les numéros sont inférieurs au n° 1 262 016, la durée maximale du brevet est normalement de 17 ans à compter de la date de délivrance, après quoi il est expiré.

Dans le cas particulier des demandes de brevet déposées avant le 1<sup>er</sup> octobre 1989 (du n° 1 262 017 au n° 1 999 9999) qui n'avaient pas expiré le 12 juillet 2001, la durée maximale est de 17 ans à compter de la date de délivrance du brevet ou de 20 ans à compter de la date de dépôt, selon la plus tardive des deux dates.

À l'heure actuelle, le Canada ne permet pas de prolonger la durée d'un brevet au-delà de la date d'expiration.

## 2.7 Description de la structure XML

Les données sur les états administratifs des brevets canadiens sont fournies en format XML, selon la norme ST.36 de l'OMPI, comme il est décrit dans la définition de type de document (DTD) « ca-patent-document ». Cette DTD est la version canadienne de la DTD type xx-patent-document élaborée par l'Office européen des brevets. Elle contient des éléments personnalisés qui tiennent compte des données sur les brevets canadiens. Ces éléments sont identifiés à l'aide du préfixe « ca- » dans leur nom.

La documentation complète sur la norme ST.36 de l'OMPI est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.wipo.int/standards/fr/part\\_03\\_standards.html](https://www.wipo.int/standards/fr/part_03_standards.html)

Remarque : L'exemple ci-dessous ne contient pas toutes les combinaisons possibles ou toutes les balises possibles. Il s'agit d'un exemple représentatif de la présentation d'une application type. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez consulter l'annexe C du site de l'OMPI à l'adresse suivante :

[https://www.wipo.int/standards/en/xml\\_material/st36/](https://www.wipo.int/standards/en/xml_material/st36/)

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
<b>3.0 Document de brevet canadien</b>				
1.	Document de brevet canadien	<ca-patent-document lang="en" kind="C" doc-number="2327076" status="GR" dtd-version="ca-patent-document-v2-0" country="CA">	<p>Cet élément contient toute l'information sur un brevet.</p> <p>« lang » contient la langue de la publication.</p> <p>« kind » contient le code de type conforme à la norme ST.16 de l'OMPI. Voir l'élément « Kind Code » pour les descriptions de code.</p> <p>« doc-number » contient le numéro attribué au brevet (numéro de brevet).</p> <p>« status » contient le code indiquant l'état actuel de traitement du brevet ou de la demande. Voir l'annexe B.</p> <p>« dtd-version » contient la version de la définition de type de document. Pour les clients qui effectuent le traitement en bloc des fichiers XML de l'OPIC selon la norme ST.36 – transformation ou validation – la définition du type de document doit être téléchargée et ajoutée au catalogue de leur entité XML locale (<a href="http://patents.ic.gc.ca/cipo/dtd/ca-patent-document-v2-0.dtd">http://patents.ic.gc.ca/cipo/dtd/ca-patent-document-v2-0.dtd</a>). Cela évitera un nombre anormalement élevé de demandes HTTP reçues pour la DTD et la possibilité de refus d'accès au site Web de l'OPIC comme menace potentielle de refus de service.</p> <p>« country » contient le code de pays (norme ST.3 de l'OMPI) du pays de publication (Canada).</p>	Données bibliographiques canadiennes Désignation Revendications Langue de l'abrégé
<b>3.1 Données Bibliographiques</b>				
2.	Données bibliographiques	<ca-bibliographic-data>	Cet élément contient les données bibliographiques sur un brevet.	Référence de la publication
3.	Référence de la publication	<publication-reference>	Cet élément contient l'information sur la publication du brevet.	ID du document
4.	Information sur le brevet	<document-id>	Cet élément contient le code du pays de publication du brevet, le numéro du brevet ou de la demande, le code de type du brevet et la date à laquelle les demandes ne relevant pas du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) seront mises à la disposition du public.	Pays Numéro du document Type Date
5.	Pays de publication	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays de publication selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)														
6.	<b>Numéro de demande de brevet</b>	<code>&lt;doc-number&gt;2327076&lt;/doc-number&gt;</code>	<p>Cet élément représente le numéro de brevet ou de demande. (n° 2 000 000 (+)) pour les demandes de brevet déposées après le 1<sup>er</sup> octobre 1989 (nouvelle loi); ou pour les brevets délivrés en vertu de l'ancienne <i>Loi sur les brevets</i> dont les numéros (n° 1(+)) ont été octroyés après 1867 et déposés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1989.</p> <p>Remarques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les brevets délivrés en vertu de l'ancienne loi sont numérotés consécutivement à compter de la date d'octroi à partir du n° 1 en 1868.</li> <li>2) Les numéros de demande de brevet en vertu de la nouvelle loi sont attribués consécutivement lorsqu'ils sont déposés au Canada.</li> <li>3) Les numéros de demande en vertu de la nouvelle loi ne seront pas tous présents dans ce dossier, car certaines demandes sont retirées avant d'être rendues publiques. (43);</li> <li>4) Le Bureau des brevets n'a pas de numéro de publication distinct correspondant à la date de publication. Les spécifications des brevets canadiens utilisent le numéro de brevet et les codes de type de document (norme ST.16 de l'OMPI) avec la date appropriée.</li> </ol>	S.O.														
7.	<b>Code de type</b>	<code>&lt;kind&gt;C&lt;/kind&gt;</code>	<p>Cet élément contient le code de type conformément à la norme ST.16 de l'OMPI.</p> <table border="1" data-bbox="814 753 1764 1188"> <thead> <tr> <th data-bbox="814 753 932 828">Code de type</th> <th data-bbox="932 753 1764 828">Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="814 828 932 889">A</td> <td data-bbox="932 828 1764 889">Octroi (45) — Brevets octroyés depuis le 9 octobre 1990 (1 275 150)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="814 889 932 951">B</td> <td data-bbox="932 889 1764 951">Redélivrance (48) — Brevets redélivrés avant le 4 septembre 1990 (1 273 566)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="814 951 932 1026">A1</td> <td data-bbox="932 951 1764 1026">Demandes de brevet mises à la disposition du public (43) déposées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1989 (2 000 001 +)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="814 1026 932 1088">C</td> <td data-bbox="932 1026 1764 1088">Octroi (45) — Brevets octroyés depuis le 16 octobre 1990 (1 275 151 +)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="814 1088 932 1149">E</td> <td data-bbox="932 1088 1764 1149">Redélivrance (48) — Brevets redélivrés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1989 (1 262 017 +)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="814 1149 932 1188">F</td> <td data-bbox="932 1149 1764 1188">Réexamen (48) — Brevets réexaminés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1989 (1 262 01 +)</td> </tr> </tbody> </table>	Code de type	Désignation	A	Octroi (45) — Brevets octroyés depuis le 9 octobre 1990 (1 275 150)	B	Redélivrance (48) — Brevets redélivrés avant le 4 septembre 1990 (1 273 566)	A1	Demandes de brevet mises à la disposition du public (43) déposées depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 (2 000 001 +)	C	Octroi (45) — Brevets octroyés depuis le 16 octobre 1990 (1 275 151 +)	E	Redélivrance (48) — Brevets redélivrés depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 (1 262 017 +)	F	Réexamen (48) — Brevets réexaminés depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 (1 262 01 +)	S.O.
Code de type	Désignation																	
A	Octroi (45) — Brevets octroyés depuis le 9 octobre 1990 (1 275 150)																	
B	Redélivrance (48) — Brevets redélivrés avant le 4 septembre 1990 (1 273 566)																	
A1	Demandes de brevet mises à la disposition du public (43) déposées depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 (2 000 001 +)																	
C	Octroi (45) — Brevets octroyés depuis le 16 octobre 1990 (1 275 151 +)																	
E	Redélivrance (48) — Brevets redélivrés depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 (1 262 017 +)																	
F	Réexamen (48) — Brevets réexaminés depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 (1 262 01 +)																	
8.	<b>Date de mise à la disposition du public pour les demandes non assujetties au PCT</b>	<code>&lt;date&gt;20020530&lt;/date&gt;</code>	<p>Cet élément contient la date de mise à la disposition du public des demandes non assujetties au PCT (type A1) de la nouvelle loi (demande de brevet n° 2 000 000 +).</p> <p>REMARQUE : La date du document pour les brevets visés par l'ancienne loi est la date d'octroi.</p> <p>Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ).</p> <p>Consultez l'élément <code>&lt;pct-or-regional-publishing-data&gt;</code> pour en savoir plus.</p>	S.O.														

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
9.	<b>Codes de la Classification internationale des brevets (CIB)</b>	<b>&lt;classifications-ipcr&gt;</b>	Cet élément contient les codes de la Classification internationale des brevets (CIB) associés au brevet.	Code de classification internationale des brevets (CIB)

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
10.	<b>Code de classification internationale des brevets (CIB)</b>	<code>&lt;classification-ipc sequence="1"&gt;</code>	Cet élément est le code de la Classification internationale des brevets (CIB) associé au brevet. « <b>sequence</b> » indique le numéro de séquence de la classification de la CIB (p. ex., 1, 2, etc.).	Indicateur de la version de la CIB Niveau de classification de la CIB Symbole de la section de la CIB Symbole de la classe de la CIB Symbole de la sous-classe de la CIB Symbole du groupe de la CIB – Groupe principal Symbole du groupe de la CIB – Sous-groupe Première position ou autres positions de symboles de la CIB Valeur de classification (information d'invention ou information additionnelle) Date de la classification attribuée Bureau de la classification des brevets Données originales et reclassifiées Source des données de la classification
11.	<b>Indicateur de la version de la CIB</b>	<code>&lt;ipc-version-indicator&gt;</code>	Cet élément contient la date de version de la Classification internationale des brevets (CIB).	Date de la version de la CIB

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
12.	<b>Date de la version de la CIB</b>	<date>20120101</date>	Cet élément contient la date de version de la Classification internationale des brevets (CIB) telle qu'elle est précisée par la réforme de la CIB (p. ex., 20060101).	S.O.
13.	<b>Indicateur du niveau de classification de la CIB</b>	<classification-level>A</classification-level>	Cet élément contient l'indicateur de niveau de classification de la CIB. La valeur peut être C, A ou S : S – classification dans les sous-classes seulement C – classification dans les groupes principaux seulement A – Classification dans la CIB complète Remarque : Avant le 1er janvier 2011, les désignations pour les indicateurs du niveau de classification étaient les suivantes : C (noyau), A (avance) et S (sous-classe).	S.O.
14.	<b>Symbole de la section de la CIB</b>	<section>G</section>	Cet élément contient le <b>symbole de la section</b> de la Classification internationale des brevets (CIB). Chaque section est désignée par l'une des lettres majuscules allant de A à H. Le <b>titre de la section</b> lié au symbole de la section est une description très générale du contenu de la section. Voici les titres des huit sections : A – NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE B – RÉALISATION D'OPÉRATIONS; TRANSPORT C – CHIMIE; MÉTALLURGIE D – TEXTILES; PAPIER E – CONSTRUCTIONS FIXES F – MÉCANIQUE; ÉCLAIRAGE; CHAUFFAGE; ARMEMENT; SAUTAGE G – PHYSIQUE H – ÉLECTRICITÉ	S.O.
15.	<b>Symbole de la classe de la CIB</b>	<class>06</class>	Cet élément contient le <b>symbole de la classe</b> de la Classification internationale des brevets (CIB). Les classes sont une subdivision des sections, et chaque classe a un titre de classe (p. ex., la classe G06 - CALCUL; COMPTAGE).	S.O.
16.	<b>Symbole de la sous-classe de la CIB</b>	<subclass>Q</subclass>	Cet élément contient le <b>symbole de la sous-classe</b> de la Classification internationale des brevets (CIB). Les sous-classes sont une subdivision des classes, et chacune a un titre de sous-classe (p. ex., SYSTÈMES OU MÉTHODES DE TRAITEMENT DE DONNÉES, SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES, FINANCIÈRES, DE GESTION, DE SURVEILLANCE OU DE PRÉVISION; SYSTÈMES OU MÉTHODES SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES, FINANCIÈRES, DE GESTION, DE SURVEILLANCE OU DE PRÉVISION, NON PRÉVUS AILLEURS.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
17.	<b>Symbole du groupe de la CIB – Groupe principal</b>	<code>&lt;main-group&gt;30&lt;/main-group&gt;</code>	Cet élément contient le <b>symbole du groupe principal</b> de la Classification internationale des brevets (CIB). Le <b>symbole du groupe</b> est une subdivision de la sous-classe. Le symbole du groupe principal est le premier à trois chiffres qui apparaît avant la barre oblique du symbole du groupe. Chaque symbole du groupe principal comporte un titre du groupe principal (p. ex., le groupe G06Q 30/00 - Commerce, p. ex., achat ou vente, ou commerce électronique [2012.01])	S.O.
18.	<b>Symbole du groupe de la CIB – Sous-groupe</b>	<code>&lt;subgroup&gt;06&lt;/subgroup&gt;</code>	Cet élément contient le symbole du sous-groupe de la Classification internationale des brevets (CIB). Le symbole du groupe est une subdivision de la sous-classe. Le symbole du sous-groupe correspond aux deux ou trois derniers chiffres qui apparaissent après la barre oblique du symbole du groupe. Chaque symbole du sous-groupe a un titre de sous-groupe (EX : le sous-groupe G06Q 30/06 – Transactions d'achat, de vente ou de crédit-bail [2012.01])	S.O.
19.	<b>Première position ou autres positions de symboles de la CIB</b>	<code>&lt;symbol-position&gt;F&lt;/symbol-position&gt;</code>	Cet élément contient la position de la classification de l'information sur la première invention. La valeur peut être la première position ou une autre position.	S.O.
20.	<b>Valeur de classification (information d'invention ou information additionnelle)</b>	<code>&lt;classification-value&gt;/&lt;/classification-value&gt;</code>	Cet élément contient l'indicateur de valeur de la classification permettant de distinguer les renseignements sur l'invention des autres renseignements. La valeur peut être : I – Invention N - Autre/Non-invention	S.O.
21.	<b>Date de la classification attribuée</b>	<code>&lt;action-date&gt;</code>	Cet élément contient la date à laquelle la classification a été attribuée.	Valeur de la date de la classification attribuée
22.	<b>Valeur de la date de la classification attribuée</b>	<code>&lt;date&gt;20111115&lt;/date&gt;</code>	Cet élément contient la valeur de la date à laquelle la classification a été attribuée. Les dates apparaissent en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ).	S.O.
23.	<b>Bureau de la classification des brevets</b>	<code>&lt;generating-office&gt;</code>	Cet élément contient l'information sur le bureau qui a produit les données de la classification.	Code du pays d'origine du bureau de la classification

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
24.	Code du pays d'origine du bureau de la classification	<country>CA</country>	Cet élément contient le code à deux lettres du pays d'origine du bureau de classification des données, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
25.	Données originales et reclassifiées	<classification-status>R</classification-status>	Cet élément contient l'indication des différents types de données. La valeur peut être : B – Classification initiale R – Reclassification V – Données ajoutées ou modifiées D – Données supprimées ou désactivées	S.O.
26.	Source des données de la classification	<classification-data-source>H</classification-data-source>	Cet élément contient l'identificateur de la source des données de la classification. La valeur peut être : H – Données générées par des humains / classification intellectuelle par des personnes M – Classification machine grâce à la diffusion de la classification intellectuelle préalable au moyen de priorités communes dans la demande de brevet G – Générée par un logiciel au moyen d'une analyse du contenu du document de brevet	S.O.
27.	Classification canadienne des brevets (CCB)	<classification-national>	Cet élément contient la Classification canadienne des brevets (CCB). Ce système a été utilisé par le Canada avant octobre 1989 pour classer les inventions. Chaque demande de brevet se voit attribuer une classification principale (primaire) et, parfois, plusieurs classifications secondaires. La classification sera dans le format suivant : ###/###/### ###/###.### ex., 20/230 : 20 est la classe, 230 est la sous-classe	Pays d'origine de la classification des brevets Principale classification canadienne des brevets Autre classification canadienne des brevets
28.	Pays d'origine de la classification des brevets	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays qui classifie le brevet, conformément à la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
29.	Principale classification canadienne des brevets	<main-classification>210/14</main-classification>	Cet élément contient la principale classification canadienne des brevets (CCB).	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
30.	<b>Autre classification canadienne des brevets</b>	<further-classification>26/182</further-classification>	Cet élément contient une autre classification canadienne des brevets. Cet élément peut être répété plus d'une fois.	S.O.
31.	<b>Type de référence de la demande</b>	<application-reference appl-type="NON-PCT">	L'information sur le type de référence de la demande contient le type de demande. La demande peut être assujettie ou non au PCT.	ID du document
32.	<b>ID du document de référence de la demande</b>	<document-id>	Cet élément contient le code du pays de publication du brevet et le numéro du brevet ou de la demande dans le cas des demandes PCT et des demandes non assujetties au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).	Pays Numéro de document
33.	<b>Pays de référence de la demande</b>	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays où la demande de brevet est déposée, conformément à la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
34.	<b>Numéro du document</b>	<doc-number>2327076<doc-number>	<p>Cet élément représente le numéro de brevet ou de demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NUMÉRO DE DEMANDE (ancienne loi seulement) :</li> <li>- Numéro de demande de l'ancienne loi pour les brevets déposés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1989</li> <li>- ces numéros ne sont pas disponibles avant le n° 1 036 300</li> </ul> <p>- NUMÉRO DE DEMANDE DE BREVET</p> <p>Ce numéro représente le numéro de brevet ou de demande n° 2 000 000 (+) dans le cas des demandes de brevet déposées après le 1<sup>er</sup> octobre 1989 (nouvelle Loi (NL)); ou dans le cas des brevets délivrés en vertu de l'ancienne <i>Loi sur les brevets</i> (AL), dont les numéros (à partir du n° 1) ont été octroyés après janvier 1867 et déposés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1989.</p> <p>Remarques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les brevets déposés en vertu de l'ancienne loi sont numérotés consécutivement en fonction de la date d'octroi à partir du n° 1.</li> <li>2) Les numéros de demande de brevet en vertu de la nouvelle loi sont attribués consécutivement lorsqu'ils sont déposés au Canada.</li> <li>3) Les numéros de demande en vertu de la nouvelle loi ne seront pas tous présents dans ce dossier, car certaines demandes sont retirées avant d'être rendues publiques.</li> </ol>	S.O.
35.	<b>Langue du dépôt de la demande</b>	<language-of-filing>en</language-of-filing>	Cet élément contient le code de langue de la demande : FR pour le français, EN pour l'anglais.	S.O.
36.	<b>Demandes prioritaires</b>	<priority-claims>	Cet élément contient des renseignements sur les demandes prioritaires.	Type de demande prioritaire

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
37.	Type de demande prioritaire	<priority-claim sequence="1" kind="international">	Cet élément contient des renseignements sur une demande prioritaire. « sequence » indique le numéro de séquence de la demande prioritaire (p. ex., 1, 2, etc.).	Code du pays d'origine de la demande prioritaire Numéro de la demande de brevet étranger Date de la demande prioritaire
38.	Code du pays d'origine de la demande prioritaire	<country>EP</country>	Code de pays à deux lettres de la demande prioritaire correspondante, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
39.	Numéro de la demande prioritaire étrangère	<doc-number>PCT/EP02/07169</doc-number>	Cet élément représente le numéro de la demande prioritaire étrangère correspondante.	S.O.
40.	Date de la demande prioritaire étrangère	<date>20020628</date>	Cet élément représente la date de la demande prioritaire étrangère correspondante. Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ).	S.O.
41.	Exemple de titre anglais d'un brevet	<invention-title lang="en">PROBIOTIC STRAINS, A PROCESS FOR THE SELECTION OF THEM, COMPOSITIONS THEREOF, AND THEIR USE</invention-title>	Cet élément contient le titre anglais du brevet ou de la demande.	S.O.
42.	Exemple de titre français d'un brevet	<invention-title lang="fr">SOUCHES PROBIOTIQUES, LEUR PROCEDE DE SELECTION, COMPOSITIONS ASSOCIEES ET LEUR UTILISATION</invention-title>	Cet élément contient le titre français du brevet ou de la demande.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
43.	Dates de mise à la disposition du public	<dates-of-public-availability>	Cet élément contient toutes les dates associées à la mise à la disposition du public.	Disponibilité de la demande non examinée Imprimé sous une forme modifiée
44.	Disponibilité de la demande non examinée	<unexamined-not-printed-without-grant>	Cet élément contient la date à laquelle un document de brevet non examiné, qui n'a pas été octroyé, a été mis à la disposition du public (par impression ou processus similaire). Cet élément contient la date à laquelle un document de brevet non examiné sans octroi a été mis à la disposition du public (par impression ou processus similaire).	ID du document
45.	Information sur la demande non examinée	<document-id>	Cet élément contient des renseignements sur le document de brevet non examiné, qui n'a pas été octroyé, mis à la disposition du public.	Pays d'origine de la demande non examinée Numéro de document de la demande non examinée Date de disponibilité de la demande non examinée
46.	Pays d'origine de la demande non examinée	<country>CA</country>	Cet élément contient le pays d'origine du document de brevet non examiné, qui n'a pas été octroyé, mis à la disposition du public.	S.O.
47.	Numéro de document de la demande non examinée	<doc-number>2490016</doc-number>	Cet élément contient le numéro du document de brevet non examiné, qui n'a pas été octroyé, mis à la disposition du public.	S.O.
48.	Date de disponibilité de la demande non examinée	<date>20040108</date>	Cet élément contient la date de mise à la disposition du public (nouvelle loi seulement; n° 2 000 000 +). REMARQUE : La date du document pour les brevets visés par l'ancienne loi est la date d'octroi. Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ). Voir aussi l'élément <pct-or-regional-publishing-data>.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
49.	<b>Correction en vertu de l'article 8 de la Loi sur les brevets</b>	<printed-as-amended>	Cet élément contient des renseignements sur la disponibilité d'une demande ou d'un enregistrement qui a été modifié en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les brevets</i> .	ID du document en vertu de l'article 8
50.	<b>Numéro du document en vertu de l'article 8</b>	<document-id>	Cet élément contient des renseignements sur le document de brevet corrigé qui a été mis à la disposition du public.	Pays en vertu de l'article 8 Numéro de document en vertu de l'article 8 Date de la demande en vertu de l'article 8
51.	<b>Pays en vertu de l'article 8</b>	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays d'origine du document de brevet corrigé qui a été mis à la disposition du public.	S.O.
52.	<b>Numéro du document</b>	<doc-number>2490016</doc-number>	Cet élément contient le numéro de document de brevet corrigé qui a été mis à la disposition du public.	S.O.
53.	<b>Date de la demande en vertu de l'article 8</b>	<date>20040108</date>	Cet élément contient la date de la demande en vertu de l'article 8. Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ).	S.O.
54.	<b>Date d'entrée en vigueur des droits</b>	<dates-rights-effective>	Cet élément contient la date à partir de laquelle les droits de propriété industrielle peuvent entrer en vigueur.	Demande d'examen
55.	<b>Demande d'examen</b>	<request-for-examination>	Cet élément indique la date à laquelle l'examen de la demande a été demandé.	Date de la demande d'examen
56.	<b>Date de la demande d'examen</b>	<date>20041217</date>	Cet élément indique la date à laquelle l'examen de la demande a été demandé (nouvelle loi seulement, n° 2 000 001 +). Ce champ est vide si le numéro de demande de brevet est inférieur au n° 2 000 000.	S.O.
57.	<b>Documents connexes</b>	<related-documents>	Cet élément contient des renvois à d'autres documents de brevet nationaux liés à la loi ou à la procédure.	Information complémentaire
58.	<b>Information complémentaire</b>	<division>	Cet élément contient des renseignements sur une demande antérieure à partir de laquelle le présent document a été divisé (c.-à-d. le numéro et, si possible, la date de dépôt de la demande antérieure).	Information sur les documents connexes

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
59.	Information sur les documents connexes	<relation>	Cet élément contient des renseignements sur le ou les documents principaux ou secondaires associés à la demande.	Document principal Document secondaire
60.	Document principal	<parent-doc>	Cet élément contient des renseignements sur le document principal de la demande ou de l'enregistrement.	Information sur le document principal
61.	Information sur le document principal	<document-id>	Cet élément contient des renseignements sur le document principal de la demande ou de l'enregistrement.	Code du pays d'origine du document principal Numéro de demande du document principal Date de la demande complémentaire
62.	Code du pays d'origine du document principal	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays d'origine du document principal, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
63.	Numéro de demande du document principal	<doc-number>2490016</doc-number>	Cet élément contient le numéro de document et le numéro de séquence de la demande complémentaire. Un document de brevet sans demande complémentaire porte le numéro de séquence 0.	S.O.
64.	Date de la demande complémentaire	<date>20040108</date>	Cet élément contient la date de la demande complémentaire. Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMJJ).	S.O.
65.	Document secondaire	<child-doc>	Cet élément contient des renseignements sur le document secondaire de la demande ou de l'enregistrement.	Information sur le document secondaire
66.	Information sur le document secondaire	<document-id>	Cet élément contient des renseignements sur le document secondaire de la demande ou de l'enregistrement.	Code du pays d'origine du document secondaire

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
67.	Code du pays d'origine du document secondaire	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays d'origine du document secondaire, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
68.	Date de satisfaction aux exigences d'articles du PCT	<date-pct-article-22-39-fulfilled>	Cet élément contient la date de début de la phase nationale, conformément aux paragraphes 23(1) ou 40(1) du PCT. (INID 85, ST.32:B850) Cet élément contient la date à laquelle les exigences énoncées à l'article 22 ou à l'article 39 du PCT ont été satisfaites.	Valeur de la date de satisfaction aux exigences d'articles du PCT
69.	Valeur de la date de satisfaction aux exigences d'articles du PCT	<date>20041217</date>	Cet élément contient la valeur de la date à laquelle les exigences de l'article 22 ou 39 du PCT ont été satisfaites.	S.O.
70.	Données sur le dépôt PCT ou régional	<pct-or-regional-filing-data>	Cet élément contient des renseignements sur le dépôt PCT ou régional.	Information sur le dépôt Date visée par l'article 371 du PCT
71.	Information sur le dépôt PCT ou régional	<document-id>	Cet élément contient des renseignements sur le dépôt PCT ou régional.	Code du pays d'origine du dépôt Numéro de demande Date de dépôt
72.	Code du pays d'origine du dépôt PCT ou régional	<country>EP</country>	Cet élément contient le code du pays dans lequel la demande a été déposée, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
73.	Numéro de la demande PCT ou régionale	<doc-number>PCT/EP2003/006752</doc-number>	Cet élément contient le numéro attribué par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à une demande de brevet au moment de son dépôt dans le système du PCT.	S.O.
74.	Date du dépôt PCT	<date>20090612</date>	Cet élément contient la date attribuée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à une demande de brevet au moment de son dépôt dans le système du PCT. Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ).	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
75.	Date visée par l'article 371 du PCT	<us-371c124-date>	Cet élément contient la date visée par l'article 371 du PCT. Il s'agit d'une demande présentée en tant qu'entrée en phase nationale selon l'article 371 du titre 35 USC.	Valeur de la date visée par l'article 371 du PCT
76.	Valeur de la date visée par l'article 371 du PCT	<date>20030626</date>	Cet élément contient la date visée par l'article 371 du PCT. Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ).	S.O.
77.	Information sur la publication PCT ou régionale	<pct-or-regional-publishing-data>	Cet élément contient des renseignements sur la publication PCT ou régionale. Exemples : date de publication internationale, numéro de publication internationale et, facultativement, langue dans laquelle la demande internationale est publiée.	Information sur la publication
78.	Information sur la publication	<document-id>	Cet élément contient le pays, le numéro de brevet et la date de publication PCT ou régionale.	Pays de publication PCT ou régionale Numéro de publication PCT ou régionale Date de publication PCT ou régionale
79.	Pays de publication PCT ou régionale	<country>WO</country>	Cet élément contient le code du pays de publication, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
80.	Numéro de publication PCT ou régionale	<doc-number>WO2004/003235</doc-number>	Cet élément contient le numéro attribué par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à une demande déposée dans le cadre du PCT, lorsque la demande est mise à la disposition du public.	S.O.
81.	Date de publication PCT ou régionale	<date>20040108</date>	Cet élément contient la date attribuée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à une demande déposée dans le cadre du PCT, lorsque la demande est mise à la disposition du public. Toutes les dates sont en format YYYYMMDD (AAAAMMJJ). REMARQUE : Pour les brevets délivrés en vertu de l'ancienne loi, l'élément contient la date d'octroi.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
82.	<b>Données bibliographiques propres au bureau</b>	<code>&lt;ca-office-specific-bib-data office="CA"&gt;</code>	Cet élément contient des données bibliographiques propres au bureau (Canada).	Historique de l'état administratif Date de la mise à jour la plus récente Indicateur de licence de vente Propriétaires actuels ou précédents Parties concernées Date de l'octroi
83.	<b>Historique de l'état administratif</b>	<code>&lt;ca-administrative-status-history&gt;</code>	Cet élément contient l'historique de toutes les modifications apportées à l'état administratif.	Changement de l'état administratif
84.	<b>Changement de l'état administratif</b>	<code>&lt;ca-administrative-status-change&gt;</code>	Cet élément contient la date du changement de l'état administratif et le code de l'état administratif.	Code de l'état administratif Date du changement de l'état administratif
85.	<b>Code de l'état administratif</b>	<code>&lt;ca-administrative-status-cd&gt;MKEX&lt;/ca-administrative-status-cd&gt;</code>	Cet élément contient le code de l'état administratif. Consulter l'annexe B pour obtenir la liste des codes de l'état administratif.	S.O.
86.	<b>Date du changement de l'état administratif</b>	<code>&lt;date&gt;20170627&lt;/date&gt;</code>	Cet élément contient la date du changement de l'état administratif. Consulter l'annexe C pour connaître la date à laquelle le code de l'état administratif est devenu disponible.	S.O.
87.	<b>Date de la mise à jour la plus récente</b>	<code>&lt;ca-date-updated&gt;</code>	Cet élément contient la date de la mise à jour la plus récente de la demande ou de l'enregistrement.	Date de la mise à jour la plus récente
88.	<b>Date de la mise à jour la plus récente</b>	<code>&lt;date&gt;20060326&lt;/date&gt;</code>	Cet élément contient la date de la mise à jour la plus récente de la demande ou de l'enregistrement.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
89.	Indicateur de licence de vente	<ca-license-for-sale> <i>false</i> </ca-license-for-sale>	Cet élément indique si le propriétaire est disposé à vendre ou à concéder en licence les droits associés au brevet. La valeur peut être « vrai » ou « faux ».	S.O.
90.	Propriétaires actuels ou précédents	<ca-assignees>	Cet élément contient des renseignements sur tous les propriétaires actuels ou précédents.	Propriétaire actuel ou précédent
91.	Propriétaire actuel ou précédent	<ca-assignee>	Cet élément contient des renseignements sur le propriétaire actuel ou un propriétaire précédent.	Renseignements sur le propriétaire Date d'activation par le propriétaire Date de désactivation par le propriétaire Indicateur du titulaire du brevet au moment de la délivrance
92.	Renseignements sur le propriétaire	<addressbook>	Cet élément contient le nom et l'adresse du propriétaire actuel ou d'un propriétaire précédent.	Nom du propriétaire Adresse du propriétaire
93.	Nom du propriétaire	<name> <i>PULEVA BIOTECH, S.A.</i> </name>	Cet élément contient le nom original ou préservé du propriétaire. Brevet n° 2 000 001 à ce jour; les brevets n°s 1 262 017 à 1 339 049 comprennent les demandeurs.	S.O.
94.	Adresse du propriétaire	<address>	Cet élément contient des renseignements sur l'adresse du propriétaire.	Adresse détaillée du propriétaire Ville du propriétaire Code de la province du propriétaire Code postal du propriétaire Code du pays du propriétaire

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
95.	Adresse détaillée du propriétaire	<address-1>Camino de Purchil, 66</address-1> <address-2>E-18004</address-2> <address-3/> <address-4/> <address-5> </address-5>	Cet élément contient l'adresse postale du propriétaire.	S.O.
96.	Ville du propriétaire	<city>GRANADA</city>	Cet élément contient la ville du propriétaire, si elle est disponible.	S.O.
97.	Code de la province du propriétaire	<state/>	Cet élément contient le code de la province du propriétaire, selon la norme ST.3 de l'OMPI, si elle est disponible.	S.O.
98.	Code postal du propriétaire	<postcode/>	Cet élément contient le code postal du propriétaire, si elle est disponible.	S.O.
99.	Code du pays du propriétaire	<country>ES</country>	Cet élément contient le code de pays à deux lettres associé au nom de pays du propriétaire, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
100.	Date d'activation par le propriétaire	<ca-date-assignee-enable>	Cet élément contient la date à laquelle le propriétaire a reçu en tout ou en partie la propriété (date d'activation).	Date de début de la propriété
101.	Date de début de la propriété	<date>	Cet élément contient la date de début de la propriété.	S.O.
102.	Date de désactivation par le propriétaire	<ca-date-assignee-disable>	Cet élément contient la date à laquelle le propriétaire a cessé d'être propriétaire (date de désactivation), le cas échéant.	Date de fin de la propriété
103.	Date de fin de la propriété	<date>	Cet élément contient la date de fin de la propriété.	S.O.
104.	Indicateur du titulaire du brevet au moment de la délivrance	<ca-grantee>Y<ca-grantee>	Cet élément contient l'indicateur du titulaire du brevet au moment de la délivrance. Cela indique si le titulaire est le titulaire du brevet; Y = oui, N = non	S.O.
105.	Parties intéressées	<ca-parties>	Cet élément contient des renseignements sur les parties intéressées (demandeurs, inventeurs et agents de brevets).	Demandeurs Inventeurs Agent de brevets

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
106.	<b>Demands</b>	<applicants>	Cet élément contient des renseignements sur le ou les demandeurs ou titulaires.	Demandeur
107.	<b>Demandeur</b>	<applicant sequence="1" designation="all" app-type="applicant">	Cet élément contient des renseignements sur chaque demandeur ou titulaire.	Renseignements sur le demandeur Nationalité du demandeur Résidence du demandeur
108.	<b>Renseignements sur le demandeur</b>	<addressbook>	Cet élément contient le nom et l'adresse du demandeur ou titulaire.	Nom du demandeur Adresse du demandeur
109.	<b>Nom du demandeur</b>	<name>PULEVA BIOTECH, S.A.</name>	Cet élément contient le nom du demandeur ou titulaire. Données disponibles à partir du brevet no 2 000 001 à ce jour; et du numéro 1 262 017 au numéro 1 339 049.	S.O.
110.	<b>Adresse du demandeur</b>	<address>	Cet élément contient les renseignements sur l'adresse du demandeur ou titulaire.	Coordonnées du demandeur Ville du demandeur Code de la province du demandeur Code postal du demandeur Code du pays du demandeur
111.	<b>Coordonnées du demandeur</b>	<address-1>Camino de Purchil, 66</address-1> <address-2>E-18004</address-2> <address-3/> <address-4/> <address-5> </address-5>	Cet élément contient l'adresse postale du demandeur ou titulaire.	S.O.
112.	<b>Ville du demandeur</b>	<city>GRANADA</city>	Cet élément contient la ville du demandeur ou titulaire, si elle est disponible.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
113.	Code de la province du demandeur	<state/>	Cet élément contient le code de province du demandeur ou titulaire, si elle est disponible, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
114.	Code postal du demandeur	<postcode/>	Cet élément contient le code postal du demandeur ou titulaire, s'il est disponible.	S.O.
115.	Code du pays du demandeur	<country>ES</country>	Cet élément contient le code de pays à deux lettres associé au nom de pays du demandeur ou titulaire, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
116.	Nationalité du demandeur	<nationality>	Cet élément contient des renseignements sur la nationalité du demandeur ou titulaire.	Code du pays de la nationalité du demandeur
117.	Code du pays de la nationalité du demandeur	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays de la nationalité du demandeur ou titulaire.	S.O.
118.	Résidence du demandeur	<residence>	Cet élément contient les renseignements sur la résidence du demandeur ou titulaire.	Code du pays de résidence du demandeur
119.	Code du pays de résidence du demandeur	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays de la résidence du demandeur ou titulaire.	S.O.
120.	Inventeurs	<inventors>	Cet élément contient des renseignements sur les inventeurs.	Inventeur
121.	Inventeur	<inventor sequence="1">	Cet élément contient des renseignements sur chaque inventeur. « <b>sequence</b> » indique le numéro de séquence pour les inventeurs (p. ex., 1, 2, etc.)	Renseignements sur l'inventeur
122.	Renseignements sur l'inventeur	<addressbook>	Cet élément contient le nom et l'adresse de l'inventeur.	Nom de l'inventeur Adresse de l'inventeur
123.	Nom de l'inventeur	<name>XAUS PEY, JORDI.</name>	Cet élément contient le nom de l'inventeur. Les informations d'adresse seront présentes si l'inventeur est canadien ou si l'inventeur est également un demandeur au moment du dépôt. Si l'inventeur n'est pas canadien, les détails de l'adresse ne contiendront que le pays.	S.O.

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
124.	Adresse de l'inventeur	<address>	Cet élément contient l'adresse de l'inventeur, si elle disponible.	Adresse de l'inventeur Ville de l'inventeur Code de la province de l'inventeur Code postal de l'inventeur Code du pays de l'inventeur
125.	Adresse de l'inventeur	<address-1/> <address-2/ > <address-3/> <address-4/> <address-5> </address-5>	Cet élément contient les renseignements sur l'adresse postale de l'inventeur, s'ils sont disponibles.	S.O.
126.	Ville de l'inventeur	<city>NA</city>	Cet élément contient la ville de l'inventeur, si elle est disponible.	S.O.
127.	Code de la province de l'inventeur	<state/>	Cet élément contient le code de la province de l'inventeur, s'il est disponible.	S.O.
128.	Code postal de l'inventeur	<postcode/>	Cet élément contient le code postal de l'inventeur, s'il est disponible.	S.O.
129.	Code du pays de l'inventeur	<country>ES</country>	Cet élément contient le code de pays à deux lettres associé au nom de pays de l'inventeur, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
130.	Agents de brevets	<agents>	Cet élément contient des renseignements sur les agents de brevets.	Agent de brevets
131.	Agent de brevets	<agent sequence="0" rep-type="agent">	Cet élément contient des renseignements sur chaque agent de brevets. « <b>sequence</b> » indique le numéro de séquence pour les agents de brevets (p. ex., 1, 2, etc.).	Renseignements sur l'agent de brevets
132.	Renseignements sur l'agent de brevets	<addressbook>	Cet élément contient l'adresse et le nom de l'agent de brevets inscrit au dossier représentant le propriétaire.	Nom de l'agent de brevets Adresse de l'agent de brevets

N°	Données	Élément XML ST.36	Description de l'élément de l'OPIC	Sous-élément(s)
133.	Nom de l'agent de brevets	<name>SIM & MCBURNEY</name>	Cet élément contient le nom de l'agent de brevets inscrit au dossier représentant le propriétaire.	S.O.
134.	Adresse de l'agent de brevets	<address>	Cet élément contient l'adresse de l'agent de brevets inscrit au dossier qui représente le propriétaire, si elle est disponible.	Code du pays de l'agent de brevets
135.	Code du pays de l'agent de brevets	<country>CA</country>	Cet élément contient le code du pays de l'actuel agent de brevets inscrit au dossier représentant le propriétaire, selon la norme ST.3 de l'OMPI.	S.O.
136.	Date de l'octroi	<ca-date-issue-grant>	Cet élément contient la date à laquelle le brevet a été octroyé.	Valeur de la date d'octroi
137.	Valeur de la date d'octroi	<date>20170822</date>	Cet élément contient la valeur de la date d'octroi.	S.O.

**Annexe A : Codes des provinces et des territoires du Canada**

<b>Code de la province ou du territoire</b>	<b>Définition</b>
A1	Alberta
B1	Colombie-Britannique
M1	Manitoba
N1	Terre-Neuve-et-Labrador
N2	Nouvelle-Écosse
N3	Nouveau-Brunswick
N4	Territoires du Nord-Ouest
N5	Nunavut
O1	Ontario
P1	Île-du-Prince-Édouard
Q1	Québec
S1	Saskatchewan
Y1	Yukon

## Annexe B : Codes de l'état administratif des brevets

Les définitions de l'état administratif sont également disponibles [en ligne](#) dans les fichiers d'aide de la base de données sur les brevets.

Code	Définition	Désignation
AAFI	(22) Dépôt, (86) Date de dépôt PCT	Date à laquelle la demande de brevet satisfait aux exigences juridiques d'une date de dépôt en vertu de la <i>Loi sur les brevets</i> du Canada. Dans le cas des demandes déposées en vertu du PCT, la date est la même que la date de dépôt PCT <sup>1</sup> .  Dans le cas des demandes de brevet divisionnaire déposées avant le 1 <sup>er</sup> octobre 1989, la date inscrite comme la date de dépôt peut être la date de réception de la demande divisionnaire au lieu de la date officielle de dépôt de la demande originale. De même, dans le cas des demandes de redélivrance de brevet déposées avant le 1 <sup>er</sup> octobre 1989, la date inscrite comme la date de dépôt peut être la date de réception de la demande de redélivrance de brevet au lieu de la date officielle de dépôt du brevet auquel le demandeur a renoncé.
AFNE	(85) Date d'entrée dans la phase nationale	Date à laquelle une demande déposée en vertu du PCT entre dans la phase nationale canadienne <sup>2</sup> .
BBLO	(41) Mise à la disposition du public (87) Date de publication PCT	Les demandes de brevet déposées depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 peuvent être consultées par le public à l'expiration de la période de confidentialité visée au paragraphe 10(2) de la Loi.  Les demandes déposées depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 sont mises à la disposition du public 18 mois après la première date de priorité ou, en l'absence de priorité, 18 mois après la date de dépôt, à moins que le demandeur ait demandé une date antérieure de mise à la disposition du public.  Les demandes déposées en vertu du PCT (Traité de coopération en matière de brevets) pourront normalement être consultées par le public à la date de publication selon le PCT <sup>3</sup> .
EEER	Date de requête d'examen	Date à laquelle le bureau a reçu une requête d'examen. Cela ne s'applique qu'aux demandes déposées depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989. Dans le cas des demandes déposées depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1989, la demande doit être présentée dans les cinq (5) ans suivant la date de dépôt de la demande. Dans le cas des demandes déposées entre le 1 <sup>er</sup> octobre 1989 et le 30 septembre 1996, la demande doit être présentée dans les sept (7) ans suivant la date de dépôt de la demande.
AZWI	Date de retrait de la demande	Date à laquelle une demande mise à la disposition du public est retirée à la demande du demandeur.
AZWC	Date de correction de retrait	Date à laquelle le statut de retrait d'une demande est annulé ou modifié

1 La date de dépôt international est accordée à une demande internationale qui satisfait aux exigences de l'article 11 du Traité de coopération en matière de brevet (PCT).

2 Date à laquelle le demandeur s'est conformé aux exigences prévues à l'article 58 dans le délai prescrit pour une demande internationale de brevet pour laquelle le Canada est désigné et choisi.

3 En référence à l'article 66 des Règles actuelles. La date de mise à la disposition du public en vertu du PCT est également la date de mise à la disposition du public au Canada, si la demande déposée est en anglais ou en français.

		pour corriger une erreur du bureau des brevets.
<b>FZDE</b>	Date de demande caduque	Date à laquelle une demande abandonnée ne peut plus normalement être rétablie.
<b>FZDC</b>	Correction de demande caduque	Date à laquelle la caducité d'une demande a été renversée ou modifiée.
<b>FGGR</b>	(45) Date de délivrance	Date à laquelle le demandeur obtient un brevet.
<b>NARC</b>	Date de constat de réexamen	Date à laquelle un constat de réexamen est délivré pour un brevet.
<b>NARE</b>	Date de redélivrance	<p>Date à laquelle un brevet a été redélivré après que le brevet original ait été remis par le breveté. Dans le cas des brevets déposés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1989, le numéro de brevet demeure le même que celui du brevet original. Dans le cas des brevets déposés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1989, le brevet est redélivré avec un nouveau numéro. Dans les deux cas, la durée du brevet demeure la même que celle du brevet original.</p> <p>Une redélivrance est un mécanisme prévu à l'article 47 de la Loi pour corriger un brevet défectueux ou inopérant, lorsqu'une erreur est survenue par inadvertance et sans intention trompeuse. Une fois que les conditions prévues par la Loi sont remplies et qu'un examen plus approfondi est effectué, le commissaire peut demander l'octroi d'un nouveau brevet.</p> <p>Il arrive, à de rares occasions, qu'un document de brevet ait plusieurs dates de redélivrance. Ce site affiche uniquement la date de redélivrance la plus récente. Pour savoir si un brevet a été délivré plus d'une fois, il faut consulter l'image de la page couverture du brevet.</p>
<b>MZSU</b>	Date de renonciation	Date à laquelle un brevet original a fait l'objet d'une renonciation et a cessé d'être en vigueur.
<b>MZSC</b>	Date de correction de la renonciation	Date à laquelle la renonciation à un brevet a été modifiée ou annulée pour corriger une erreur.
<b>MKLA</b>	Date d'échéance	Date à laquelle le brevet expire, conformément au paragraphe 46(2) de la <i>Loi sur les brevets</i> , pour défaut de paiement des taxes de maintien en état (dans le cas des brevets délivrés après le 1 <sup>er</sup> octobre 1989).
<b>MKLC</b>	Correction de la date d'échéance	Date à laquelle l'état d'échéance a été modifié ou renversé pour corriger une erreur.
<b>MKEX</b>	Date d'expiration	Date à laquelle le brevet expire, en vertu de l'article 44 ou de l'article 45 de la <i>Loi sur les brevets</i> , lorsque toutes les taxes de maintien en état exigées en vertu de l'article 46 de la Loi ont été payées.
<b>MKEC</b>	Correction de la date d'expiration	Date à laquelle l'expiration d'un brevet a été modifiée ou renversée afin de corriger une situation où les dossiers indiquaient erronément que le brevet était expiré.

**Annexe C : Disponibilité des codes de l'état administratif des brevets**

Code de l'état administratif	Désignation	Brevets visés par l'ancienne loi (<= 1 262 016)	Brevets visés par l'ancienne loi ou la nouvelle loi (du n° 1 262 017 au n° 1 999 9999)	Brevets ou demandes visés par la nouvelle loi (=> 2 000 000)
AAFI	Dépôt	O	O	O
AFNE	Date d'entrée dans la phase nationale	N	N	O
BBLO	Mise à la disposition du public	N	N	O
EEER	Demande d'examen	N	N	O
AZWI	Demande de retrait	N	N	O
AZWC	Correction de retrait	N	N	O
FZDE	Demande caduque	N	N	O
FZDC	Correction de demande caduque	N	N	O
FGGR	Délivrance (A, C)	O	O	O
NARC	Constat de réexamen	N	O	O
NARE	Redélivrance (E)	O	O	O
MZSU	Renonciation	O	O	N
MZSC	Correction de renonciation	O	O	N
MKLA	Échéance	N	O	O
MKLC	Correction de la date d'échéance	N	O	O
MKEX	Date d'expiration	O	O	O
MKEC	Correction de la date d'expiration	O	O	O